



Règlement du concours
« Dessine le Drapeau *Vitry Ville de Paix* »

Edition 2021

REGLEMENT DU CONCOURS « Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix » 2021

Le Maire de Vitry-sur-Seine, la Municipalité, lancent un concours « Dessine le drapeau *Vitry Ville de Paix* » à l'occasion de la Journée internationale de la Paix, célébrée le 21 septembre.

Article 1 : Objet du concours

L'objet du concours est la réalisation d'une **proposition graphique qui servira de support à la réalisation d'un drapeau « Vitry Ville de Paix ».**

Article 2 : Conditions du concours

Les participants :

Le concours est ouvert à toute personne, majeure ou mineure, résidant à Vitry, étudiant ou travaillant à Vitry, se rendant régulièrement à Vitry ou ayant une attache particulière avec la Ville.

Le format :

La proposition graphique peut être transmise sur support papier épais de type Canson 180 Gr ou sur support numérique (JPEG ou PDF).

Tout type de technique pourra être utilisé : gouache, acrylique, huile, aquarelle, fusain, sanguine etc...

Cette proposition graphique sera impérativement accompagnée d'un texte, sur papier libre, expliquant le choix et les intentions artistiques de l'artiste et le rapport avec le thème.

Une seule participation par auteur pourra être transmise.

Article 3 : Informations sur l'envoi

Les participations seront envoyées **au plus tard le 14 novembre 2021 à minuit** :

Par voie Postale :

Sous enveloppe avec la mention : « Concours « Dessine le drapeau *Vitry Ville de Paix* » - A l'attention de : Direction de la Citoyenneté – Hôtel de Ville de Vitry sur Seine- 2, avenue Youri Gagarine – 94407 Vitry-sur-Seine Cedex.

Par mail : à l'adresse suivante : concoursvitry.paix@mairie-vitry94.fr

Le **nom du participant ne doit pas apparaître sur le dessin ni sur le texte explicatif afin de préserver l'anonymat**. Le bulletin d'inscription (cf. Annexe) sera joint au texte.

Article 4 : Coût

La participation au concours est gratuite.

Article 5 : Prix

La proposition graphique sélectionnée sera retravaillée avec le lauréat et le studio création de la ville, afin de constituer le drapeau officiel de « *Vitry Ville de Paix* » dans le cadre des commémorations de la journée internationale de la Paix 2022.

Article 6 : Jury et critères de jugement

Le jury sera composé d'élus, de personnalités locales et de professionnels.

Les critères sur lesquels s'appuiera le jury sont les suivants : le respect du thème, la qualité graphique, l'originalité.

Article 7 : Résultats du concours

La Mairie de Vitry-sur-Seine se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Vitry-sur-Seine ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de candidater au concours implique l'acceptation complète du présent règlement et le respect des décisions du jury.

Article 8 : Droit de diffusion

Les participants ne peuvent envoyer une proposition graphique que pour laquelle ils disposent des droits d'auteur. Aussi, les participants du concours dégagent la Mairie de Vitry-sur-Seine de toute responsabilité relative à une violation des droits d'auteur et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur, la proposition graphique envoyée. Aucune contrepartie autre que le prix prévu à l'article 5 de ce présent règlement ne pourra être exigée.

Les participants s'engagent à accepter que leur identité, leur portrait (photographie) et leur témoignage puissent être publiés sur les différents supports d'information de la ville.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.vitry94.fr



BULLETIN D'INSCRIPTION « **Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix** »»

(A joindre impérativement à votre proposition graphique et votre texte explicatif)

NOM.....

PRÉNOM.....

ÂGE :

Adresse mail :

Adresse postale :

.....

Téléphone :

Je soussigné(e), (Nom et Prénom)

Déclare :

- Participer au concours « **Dessine le Drapeau Vitry Ville de Paix** »»
- Avoir pris connaissance du règlement
- Certifie être l'auteur de la proposition graphique proposée

Date et signature (précédées de la mention « lu et approuvé ») :